

# INDEX GRI

## ■ Tableau de correspondance entre les principes du Global Compact et les indicateurs du GRI

Thème	Principe	Code GRI G3
1. Droits de l'homme	1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit national relatif aux droits de l'homme dans leur sphère d'influence ;	HR1, HR2, HR3, HR5, HR6, HR7, HR8, HR9
	2. à veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'homme.	1.1, EC1, HR1, HR2, HR8
2. Normes du travail	3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;	HR5, LA4, LA5
	4. l'élimination de toutes formes de travail forcé ou obligatoire ;	HR7
	5. l'abolition effective du travail des enfants ;	HR6
	6. l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.	HR4, LA2, LA10, LA13, LA14
3. Environnement	7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;	2.1
	8. à entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ;	EN2, EN5, EN6, EN7, EN10, EN13, EN14, EN18, EN21, EN22, EN26, EN27, EN30
	9. à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.	EN2, EN5, EN6, EN7, EN10, EN18, EN26, EN27
4. Lutte contre la corruption	10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.	SO2, SO3, SO4

Profil	Rapport annuel 2009 (pages concernées)	Indicateurs de performance développement durable 2009 (pages concernées)	Degré de réponse
<b>1. STRATÉGIE ET ANALYSE</b>			
1.1 Déclaration de la direction	2-7	6	<input type="checkbox"/>
1.2 Description des impacts, risques et opportunités majeurs		7-8	<input type="checkbox"/>
<b>2. PROFIL DE L'ORGANISATION</b>			
2.1 Nom de l'organisation		1	<input type="checkbox"/>
2.2 Principaux produits et/ou services et marques correspondantes	12-13		<input type="checkbox"/>
2.3 Structure opérationnelle de l'organisation	6-7	142	<input type="checkbox"/>
2.4 Lieu où se trouve le siège de l'organisation	IV	IV	<input type="checkbox"/>
2.5 Pays où l'organisation est implantée	18	62-63	<input type="checkbox"/>
2.6 Nature du capital et forme juridique		24-25	<input type="checkbox"/>
2.7 Marchés sur lesquels l'organisation opère	8, 18-19	28-29	<input type="checkbox"/>
2.8 Taille de l'organisation	8-9	28, 31, 89	<input type="checkbox"/>
2.9 Changements significatifs au cours de la période de reporting		19-20	<input type="checkbox"/>
2.10 Récompenses reçues au cours de la période de reporting		20-22	<input type="checkbox"/>
<b>3. PARAMÈTRES DU RAPPORT</b>			
3.1 Période de reporting		20	<input type="checkbox"/>
3.2 Date du dernier rapport publié, le cas échéant		19	<input type="checkbox"/>
3.3 Cycle considéré (annuel, biennal, etc.)		19	<input type="checkbox"/>
3.4 Personne à contacter pour toute question concernant le rapport	1, IV	1	<input type="checkbox"/>
3.5 Processus de détermination du contenu du rapport		19	<input type="checkbox"/>
3.6 Périmètre du rapport		19-20, 62-63, 88	<input type="checkbox"/>
3.7 Indication des limites spécifiques du champ ou du périmètre		62-63, 88	<input type="checkbox"/>
3.8 Principes adoptés pour le reporting concernant les filiales et les entités partiellement détenues ou non détenues par l'organisation		19-20	<input type="checkbox"/>
3.9 Techniques de mesure des données et bases de calcul		62-63, 88	<input type="checkbox"/>
3.10 Explication concernant toute reformulation d'informations communiquées dans des rapports antérieurs		62, 88	<input type="checkbox"/>
3.11 Changements significatifs par rapport aux années précédentes		20-22	<input type="checkbox"/>
3.12 Emplacement de l'index GRI		159	<input type="checkbox"/>
3.13 Politique et pratique visant la validation externe du rapport		1, 20, 155	<input type="checkbox"/>
<b>4. GOUVERNANCE, ENGAGEMENTS ET DIALOGUE</b>			
4.1 Structure de gouvernance de l'organisation	3, 6-7	142-147	<input type="checkbox"/>
4.2 Fonction d'administrateur exécutif du Président du Conseil d'Administration (ou assimilé)		143-144, 148	<input type="checkbox"/>
4.3 Nombre d'administrateurs indépendants et/ou non exécutifs		143-144	nc <sup>(1)</sup>
4.4 Mécanismes d'échanges des actionnaires et salariés au Conseil d'Administration (ou assimilé).	32	13	<input type="checkbox"/>
4.5 Rémunérations et performance de l'organisation		106, 148-149	<input type="checkbox"/>
4.6 Processus mis en place pour éviter les conflits d'intérêt		144, 152-153	<input type="checkbox"/>
4.7 Qualifications et expertise exigée des membres du Conseil d'Administration		142-145	<input type="checkbox"/>
4.8 État de la mise en pratique des missions et des valeurs portées par l'organisation	2-3	9-10, 152-153	<input type="checkbox"/>
4.9 Supervision du conseil d'administration (ou assimilé) concernant la performance durable de l'organisation		11	<input type="checkbox"/>
4.10 Évaluation de la performance du Conseil d'Administration (ou assimilé)		145	<input type="checkbox"/>
4.11 Démarche ou principe de précaution		9-11, 64, 151-152	<input type="checkbox"/>
4.12 Chartes/initiatives externes auxquelles l'organisation a souscrit ou donné son aval		11	<input type="checkbox"/>
4.13 Adhésion significative à des associations ou organisations nationales ou internationales		11	<input type="checkbox"/>
4.14 Liste des groupes de parties prenantes inclus par l'organisation		12	<input type="checkbox"/>
4.15 Base d'identification et sélection des parties prenantes avec lesquelles dialoguer		12-14	<input type="checkbox"/>
4.16 Démarche de dialogue avec les parties prenantes	23, 25, 28-29	13-14	<input type="checkbox"/>
4.17 Questions et préoccupations clés soulevées en dialoguant avec les parties prenantes		14-15	<input type="checkbox"/>

Indicateur	Rapport annuel 2009 (pages concernées)	Indicateurs de performance développement durable 2009 (pages concernées)	Degré de réponse
<b>ÉCONOMIE</b>			
EC1 Valeur économique directe créée et distribuée	9	27	
EC2 Implications financières, risques et opportunités liés aux changements climatiques		17-18, 36-37	(2)
EC3 Plans de retraite à prestations définies		123	
EC4 Subventions et aides publiques significatives reçues		27	
EC5 Comparaisons salariales		120-121	
EC6 Dépenses réalisées auprès de fournisseurs locaux		32-33	
EC7 Embauche locale (pertinence et proportion de cadres dirigeants)		90	
EC8 Investissements en matière d'infrastructures et de services publics		134-139	
EC9 Impacts économiques indirects significatifs		7-8, 32-34	(3)
<b>ENVIRONNEMENT</b>			
EN1 Consommation de matières en poids ou en volume		49-50, 77	
EN2 Pourcentage de matières consommées provenant de matières recyclées		49-50, 77	(4)
EN3 Consommation d'énergie directe répartie par source d'énergie primaire		66-68	
EN4 Consommation d'énergie indirecte répartie par source d'énergie primaire		66-68	(5)
EN5 Énergie économisée grâce à l'efficacité énergétique		68	
EN6 Initiatives sur l'efficacité énergétique des produits et des services	14-15	36-50	(6)
EN7 Réduction de la consommation d'énergie indirecte		36-50, 68	(7)
EN8 Volume total d'eau prélevé, par source		76-77	
EN9 Sources d'approvisionnement en eau significativement touchées par les prélèvements		77	(8)
EN10 Pourcentage et volume total d'eau recyclée et réutilisée		77	(9)
EN11 Emplacement et superficie des terrains dans des zones protégées		85-86	
EN12 Description des impacts significatifs des activités sur les zones protégées		85-86	
EN13 Habitats protégés ou restaurés		85-86, 136	
EN14 Plans de gestion des impacts sur la biodiversité		85-86	
EN15 Espèces menacées se trouvant dans des zones affectées par des activités		85-86	
EN16 Émissions totales de gaz à effet de serre		69-70	
EN17 Autres émissions pertinentes de gaz à effet de serre	14-15	71-72	
EN18 Réduction des émissions de gaz à effet de serre	14-15	70-72	
EN19 Émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone		75	(10)
EN20 Émissions de NO <sub>x</sub> , SO <sub>x</sub> et autres émissions significatives dans l'air		73-75	
EN21 Total des rejets dans l'eau, par type et par destination		83-84	
EN22 Masse totale de déchets, par type et par mode de traitement	28	78-83	
EN23 Nombre et volume des rejets accidentels significatifs		84	
EN24 Déchets jugés dangereux, et exportation de déchets		83	
EN25 Identification et valeur de biodiversité des sources d'approvisionnement et des zones d'évacuation des eaux		77, 85-86	
EN26 Initiatives pour gérer les impacts environnementaux des produits et des services durant leur cycle de vie	14-15	36-50	
EN27 Pourcentage de produits vendus et de leurs emballages recyclés ou réutilisés	15	50, 80	
EN28 Nombre et montant des amendes pour non-respect des législations et des réglementations en matière d'environnement		84	
EN29 Impacts environnementaux significatifs du transport des produits, des pièces, et de son personnel	22	71-72	
EN30 Total des dépenses en matière de protection de l'environnement		36	(11)

Indicateur	Rapport annuel 2009 (pages concernées)	Indicateurs de performance développement durable 2009 (pages concernées)	Degré de réponse	
<b>EMPLOI, RELATIONS SOCIALES ET TRAVAIL DÉCENT</b>				
LA1	Effectif total par type d'emploi, contrat de travail et zone géographique	9	89-93	
LA2	Turnover du personnel par tranche d'âge, sexe et zone géographique	27	93-97	
LA3	Prestations versées uniquement aux salariés à temps plein		119-124	
LA4	Pourcentage de salariés couverts par une convention collective		103	
LA5	Délai minimal de notification préalable à toute modification d'organisation		98-105	
LA6	Pourcentage de l'effectif total représenté dans des comités mixtes Direction-salariés d'hygiène et de sécurité au travail		115	
LA7	Taux d'accidents du travail, de maladies professionnelles, d'absentéisme, et autres indicateurs de sécurité	27	106-109, 118	
LA8	Programmes de santé pour les salariés, leur famille et les membres des communautés locales	27	109-113	
LA9	Questions de santé et de sécurité couvertes par des accords formels avec les syndicats		114-115	
LA10	Nombre moyen d'heures de formation par an, par salarié et par catégorie professionnelle	26	101-103	
LA11	Programmes de développement des compétences et de formation tout au long de la vie	21	98, 101-103	
LA12	Pourcentage de salariés bénéficiant d'entretiens d'évaluation et d'évolution de carrière périodiques		100-101	
LA13	Composition des organes de gouvernance et répartition des employés par sexe, tranche d'âge, et autres indicateurs de diversité	27	10, 124-131	
LA14	Rapport du salaire de base des hommes et de celui des femmes par catégorie professionnelle		120-121	
<b>DROITS DE L'HOMME</b>				
HR1	Accords d'investissement significatifs incluant des clauses relatives aux droits de l'homme	27	32-33	
HR2	Pourcentage de fournisseurs et de sous-traitants majeurs dont le respect des droits de l'homme a fait l'objet d'un contrôle	23	32-33	
HR3	Formation des salariés sur les politiques et procédures relatives aux droits de l'homme applicables dans leur activité		133	
HR4	Nombre total d'incidents de discrimination et mesures prises		131	
HR5	Identification des risques et mesures prises pour assurer le droit à la liberté syndicale et à la négociation collective		103-105, 132-134	
HR6	Identification des risques et mesures prises contre le travail d'enfants		131-134	
HR7	Identification des risques et mesures prises contre le travail forcé ou obligatoire		131-134	
HR8	Formation des agents en charge de la sécurité relative aux droits de l'homme		133	
HR9	Nombre total d'incidents impliquant la violation des droits des populations autochtones		133	
<b>RESPONSABILITÉ DU FAIT DES PRODUITS</b>				
PR1	Impact durant le cycle de vie des produits ou service santé et sécurité	14-15	36-58	
PR2	Non-conformité aux réglementations et aux codes volontaires concernant les impacts sur la santé et la sécurité des produits et des services		57	
PR3	Information et étiquetage requis sur les produits et les services		58-59	
PR4	Incidents de non-conformité aux réglementations et aux codes volontaires concernant l'information sur les produits et les services et leur étiquetage		58	
PR5	Pratiques et procédures relatives à la satisfaction client	28	9, 56-57	
PR6	Programmes de veille de la conformité aux lois, normes et codes volontaires relatifs à la communication marketing		11, 59	
PR7	Incidents de non-conformité aux réglementations et aux codes volontaires relatifs à la communication marketing		58	
PR8	Plaintes fondées pour atteinte à la vie privée et de perte de données relatives aux clients		57	
PR9	Amendes significatives pour non-respect des lois et réglementations concernant la mise à disposition et l'utilisation des produits et des services		57	

Indicateur	Rapport annuel 2009 (pages concernées)	Indicateurs de performance développement durable 2009 (pages concernées)	Degré de réponse	
<b>SOCIÉTÉ</b>				
SO1	Programme de gestion des impacts des activités sur les communautés	29	134-139	
SO2	Pourcentage et nombre total de domaines d'activité stratégique soumis à des analyses de risques en matière de corruption		149-151, 153	
SO3	Étendue des formations et des analyses de risques pour lutter contre la corruption		152-153	
SO4	Mesures prises en réponse à des incidents de corruption		153	
SO5	Participation à la formulation des politiques publiques et lobbying		17-19	
SO6	Contributions versées en nature et en espèces aux partis politiques, hommes politiques et institutions		152	
SO7	Infractions et actions en justice pour comportement anticoncurrentiel et pratiques monopolistiques		154	
SO8	Amendes et sanctions significatives pour non-respect des lois et des réglementations		57-58, 85, 153-154	

En noir apparaissent les indicateurs de base, en gris apparaissent les indicateurs supplémentaires.

Renseigné ; Partiellement renseigné ; Non renseigné ; NC : non concerné

Les lignes directrices du Global Reporting Initiative (GRI) sont disponibles dans leur intégralité sur leur site officiel.

Il se peut qu'un indicateur soit noté en partiellement renseigné ou renseigné et que l'intégralité de la réponse ne se trouve pas dans ce présent document. En effet, les taux de réponse tiennent compte des informations contenues dans les autres supports, que sont le site Internet développement durable de PSA Peugeot Citroën, ainsi que le document de référence.



Un index GRI commenté est disponible sur le site Internet développement durable du Groupe.

#### Notes :

- (1) Non pertinent. La gouvernance de PSA Peugeot Citroën repose sur un directoire et un conseil de surveillance.
- (2) Le Groupe répond au Carbon Disclosure Project questionnaire (CDP). Les implications financières et autres risques et opportunités pour les activités du Groupe dus au changement climatique sont détaillés dans la réponse à ce questionnaire. Les facteurs de risque sont décrits dans le document de référence 2009, chapitre 4.
- (3) Non disponible. Les impacts économiques indirects sont difficiles à évaluer. Le ratio entre l'emploi direct/emploi induit dans le secteur peut être estimé à 3 ou 4. Les autres types d'impacts font l'objet de certaines études mais l'évaluation économique reste encore délicate à interpréter de manière fiable.
- (4) L'usage des matières renouvelables est suivi en interne. L'enjeu réside davantage dans la recyclabilité et le recyclage effectif des véhicules.
- (5) Non disponible. Le Groupe consomme de l'électricité et de la vapeur achetés à l'extérieur. Les détails de consommation des sources primaires de tous les fournisseurs ne sont pas disponibles. Le Groupe sera en mesure de publier cet indicateur pour le périmètre PCA (activités industrielles de la division Automobile) lors du prochain reporting, et va tenter d'obtenir cette information pour Gefco et AP/AC à moyen ou long terme.
- (6) Les enjeux énergétiques automobiles produits sont fortement connectés à l'effet de serre. Cf EN18.
- (7) Non disponible. La consommation énergétique des fournisseurs pour les pièces automobiles à destination des véhicules Peugeot et Citroën n'est ni collectée ni estimée. A travers ses exigences achats, PSA Peugeot Citroën incite ses fournisseurs à progresser.
- (8) Non concerné. Les sites du Groupe ne sont pas implantés dans des zones à prélèvements d'eau contingentés, et par conséquent, n'affectent pas significativement de source d'eau.
- (9) Non disponible. L'optimisation de la consommation d'eau des sites de PCA est prise en compte dès la création d'un nouveau site et constitue un des objectifs du Système de Management Environnemental. Le recyclage de l'eau et les autres procédés limitant les consommations d'eau sont encouragés. Le refroidissement en circuit ouvert est interdit pour toute nouvelle installation. PSA Peugeot Citroën privilégie le suivi de ses consommations en eau (cf. indicateur de consommation d'eau) à la mesure de la quantité d'eau recyclée par site.
- (10) Les quantités ne sont pas disponibles, mais un plan d'action est en place. Le Groupe étudie la possibilité de consolider cet indicateur pour être en mesure de publier des données fiables à long terme.
- (11) Non disponible. Seules les dépenses de R&D dédiées à l'environnement sont estimées et publiées. Cet indicateur n'est pas consolidé. Il n'existe pas à ce jour de méthodologie permettant d'évaluer ce coût dans une fourchette fiable pour toutes les activités industrielles. Le Groupe suit l'évolution de ces dépenses au cas par cas, notamment les investissements réalisés en la matière, et a engagé une réflexion en interne sur ce sujet, parallèlement au développement d'une éventuelle normalisation internationale.